GYMNÁSTIQUE VOLONTÁIRE 2025/2026



Le CCAS propose aux retraités thiaisiens des cours de gymnastique volontaire



AVEC JEAN-PHILIPPE salle de GR du Palais Omnisports mardi de 9h30 à 10h30 jeudi de 10h30 à 11h30

Les cours de gymnastique se dérouleront du 15 septembre 2025 au 26 juin 2026 (excepté pendant les vacances scolaires)



AVEC SONIA salle polyvalente du centre de loisirs Jules Ferry mardi de 10h30 à 11h30 vendredi de 10h30 à 11h30

Attention : la capacité de la salle est de 25 personnes



Formulaire d'inscription à retourner avant le 29 août 2025

Une permanence aura lieu le jeudi 26 juin 2025 de 13h30 à 17h00

Ensuite, votre dossier peut-être retourné:

- O Par voie postale: CCAS 7 rue Chèvre d'Autreville 94320 Thiais
 - O Déposer dans la boîte aux lettres du CCAS, sous enveloppe, à la même adresse

Information complémentaire sur le certificat médical

Depuis le le le septembre 2024, tous les adhérents (que ce soit pour une première licence ou son renouvellement) devront remplir le questionnaire de santé mis en place par la FFEPGV.

Si vous répondez par la négative à toutes les questions du questionnaire de santé, l'attestation suffit.

Dans le cas contraire, vous devrez nous fournir un certificat médical.



Dossier d'inscription Gymnastique volontaire 2025/2026

O Nouvel adhérent	O Renouvellement
Nom de naissance	
Nom d'usage	
Date de naissance	
Adresse	
Tel. portable	Tel. fixe
Adresse mail	



Pièces à fournir si vous êtes un nouvel adhérent

- O Copie recto/verso de votre pièce d'identité
- O Copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (photocopie)
- O Questionnaire de santé rempli et/ou un certificat médical (en fonction de vos réponses au questionnaire joint)
- O Un chèque établi à l'ordre de la Régie loisirs du CCAS de Thiais d'un montant de 30 € (cotisation de la licence 2025/2026)

Pièces à fournir pour un renouvellement

- O Questionnaire de santé rempli et/ou un certificat médical (en fonction de vos réponses au questionnaire joint)
- O Un chèque établi à l'ordre de la Régie loisirs du CCAS de Thiais d'un montant de 30 € (cotisation de la licence 2025/2026)
- O Copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois pour un changement d'adresse

Autorisation d'exploitation de l'image

Fait à Thiais, le

Signature précédée de la mention « lu et approuvé - bon pour accord »





Centre Communal d'Action Sociale 7 rue Chèvre d'Autreville - 94320 Thiais 01 48 92 42 81 - ccas@ville-thiais.fr resaccas@ville-thiais.fr